

CONSEILLER.ERE NUMERIQUE

Contrat de projet identifié sur 24 mois
Cadre d'emploi des adjoints techniques ou adjoints administratifs

PLACE DANS L'ORGANISATION

Direction Générale de l'Administration Générale



Direction des Systèmes informatiques et du Numérique

Fonction d'encadrement

NON

Sous l'autorité du Responsable Développement et Usages du Numérique

RAISON D'ETRE DU POSTE

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. Ce projet de territoire adopté en 2017 s'est également traduit par le vote d'une feuille de route numérique par délibération en date du 26 juin 2018. La déclinaison de cette feuille de route a identifié l'inclusion numérique comme un axe majeur. Ceci a pour objet de répondre à l'enjeu des fractures numériques (sociale, culturelle, générationnelle...). Conformément à la volonté de l'agglomération de lutter contre l'illectronisme, la CALL a postulé et a été lauréate en 2019 de l'appel à projets lié au « plan national pour un numérique inclusif » mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique. L'État a également pour objectif le recrutement et le déploiement de conseillers numériques sur l'ensemble du territoire. Les conseillers numériques seront mobilisés autour d'ateliers d'initiation au numérique.

MISSIONS

- Participer à la mise en œuvre de la politique d'inclusion numérique
- Contribuer à l'autonomie des ressortissants (habitants, professionnelles...) du territoire dans l'usage de l'informatique et d'internet ainsi que la réalisation de démarches en ligne (créer un espace personnel, créer, consulter et gérer une adresse mail, effectuer une demande administrative, actualiser ses données, ...)
- Aider les habitants à comprendre les enjeux du numérique et en favoriser un usage citoyen (protéger ses données personnelles, apprendre à sécuriser ses connexions et se protéger des arnaques sur Internet, vérifier les sources, sensibiliser aux mécanismes addictifs...).
- Aider les habitants à mieux appréhender l'utilité du numérique dans leur vie quotidienne (prendre un rendez-vous, suivre la scolarité de leurs enfants, utiliser les réseaux sociaux dans l'optique d'une recherche d'emploi, consulter un médecin à distance, utiliser le paiement en ligne, maîtriser sa consommation énergétique...).
- Informer les usagers et répondre à leurs questions
- Evaluer et répondre aux besoins des usagers
- Présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles
- Accompagner les usagers individuellement

- Participer au déploiement du dispositif PASS NUMERIQUE #APTIC à travers des démarches de diagnostic des besoins des habitants en matière de formation numérique et via des actions de formation délocalisées
- Organiser et animer des ateliers thématiques
- Rediriger les usagers vers d'autres structures
- Fournir les éléments de suivi de l'activité et rédiger un bilan trimestriel

PRE-REQUIS

- Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales, des services publics proposés en ligne appréciées
- Intérêt pour l'informatique et le numérique.
- Aisance rédactionnelle
Capacité d'animation de réunions et développement de partenariats
- Capacité à transmettre et accompagner les publics
- Capacité à rendre des comptes

Une formation obligatoire sera dispensée (de 105 à 420 heures en fonction du degré de maîtrise du numérique au moment du recrutement).

Le (la) conseiller(ère) devra détenir après cette période de formation les compétences et certifications suivantes :

- CCP1 du titre professionnel " Responsable d'espace de médiation numérique " :
Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques

Certification PIX attestant de la maîtrise des compétences numériques

- Devoir de réserve (confidentialité)
- Permis B requis

QUALITES REQUISES

- Bonne aptitude à la communication écrite et orale
- Qualités d'écoute, de pédagogie et de discrétion
- Qualités relationnelles : sens de l'accueil et de l'écoute, sensibilité sociale et empathie
- Diplomatie, loyauté institutionnelle
- Réactivité et disponibilité
- Discrétion professionnelle, respect des procédures
- Esprit d'équipe
- Autonomie, sens de l'organisation, rigueur

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : Poste basé à Lens

- Déplacements fréquents,
- Rythme de travail souple, amplitude variable en fonction des obligations de service



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

- **Horaires** : Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service (CT du 5 janvier 2016).

NB : les candidatures se font obligatoirement depuis la plateforme « conseiller-numérique » :

Pour postuler, s'inscrire sur la plateforme nationale :

<https://app.conseiller-numerique.gouv.fr/candidature/conseiller/new>

LES CANDIDATURES NE RESPECTANT PAS CE PROCESSUS, NE POURRONT PAS ETRE ETUDIEES